

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
DCPPAT - BPP

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La demande de la société SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN) 185 se situant sur le territoire de la commune d'Incheville sur la ligne SNCF 325000 reliant EPINAY-LE TREPORT, est soumise à une enquête publique à la mairie d'Incheville du mardi 26 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus, soit pour une durée de 16 jours consécutifs.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune d'Incheville.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique, est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans la mairie de la commune précitée où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leur bureau au public.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Alain CARU, Directeur de production retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie d'Incheville aux jours et heures suivants :

- mardi 26 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 11 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures

Des observations peuvent être consignées par toute personne intéressée directement sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Incheville (M. le commissaire enquêteur mairie- rue Jean Moulin- 76117 Incheville) ou formulées par voie électronique à l'adresse [mairieincheville@wanadoo.fr](mailto:mairieincheville@wanadoo.fr).

Toutes les observations écrites seront annexées au registre.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera dans le délai d'un mois son rapport, ses conclusions motivées et son avis en précisant s'il sera favorable ou non au projet.

Une copie des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Incheville et à la sous-préfecture de Dieppe.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune d'Incheville.